

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 - 12			Exercice N-1 31/12/2023 - 16		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	1 979	1 405	574	1 233	660	53.48	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	13 663	4 654	9 008	6 397	2 612	40.83	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	2 936		2 936	2 768	168	6.07		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	80		80	80				
Prêts								
Autres immobilisations financières	4 309		4 309	4 309				
Total II	22 967	6 059	16 907	14 787	2 120	14.34		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	681 119	131 187	549 932	222 260	327 672	147.43	
	Autres créances	5 203		5 203	1 366	3 837	280.88	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	254 785		254 785	92 847	161 939	174.42		
Charges constatées d'avance (3)	42 786		42 786	5 562	37 224	669.32		
Total III	983 894	131 187	852 707	322 034	530 673	164.79		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 006 861	137 246	869 614	336 822	532 793	158.18		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

4 309

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

COMPTA973

Comptes certifiés conformes à l'original

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 16	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	80 000	80 000		
	Réserves				
	Réserve légale	8 000		8 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	63 032		63 032	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	147 002	71 032	75 970	106.95
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	298 033	151 032	147 002	97.33
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	27 975	15 516	12 459	80.30
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 859	2 562	17 297	675.09	
Dettes fiscales et sociales	522 499	167 712	354 787	211.55	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 248		1 248		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	571 581	185 790	385 791	207.65
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	869 614	336 822	532 793	158.18

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

571 581 185 790

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 979		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 581		5 081
TOTAL	8 581		5 081
Autres participations	2 768		168
Autres titres immobilisés	80		
Prêts, autres immobilisations financières	4 309		
TOTAL	7 157		168
TOTAL GENERAL	17 717		5 249

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 979	1 979
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 663	13 663
TOTAL			13 663	13 663
Autres participations			2 936	2 936
Autres titres immobilisés			80	80
Prêts, autres immobilisations financières			4 309	4 309
TOTAL			7 325	7 325
TOTAL GENERAL			22 967	22 967

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	746	660		1 405
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 185	2 470		4 654
TOTAL		2 185	2 470		4 654
TOTAL GENERAL		2 930	3 129		6 059
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob. incorporelles	TOTAL	660			
Matériel de bureau informatique mobilier		2 470			
TOTAL		2 470			
TOTAL GENERAL		3 129			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		131 187			131 187
TOTAL		131 187			131 187
TOTAL GENERAL		131 187			131 187
Dont dotations et reprises d'exploitation		131 187			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 309	4 309	
Autres créances clients	681 119	681 119	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 203	5 203	
Charges constatées d'avance	42 786	42 786	
TOTAL	733 418	733 418	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	19 859	19 859		
Personnel et comptes rattachés	222 816	222 816		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 517	122 517		
Impôts sur les bénéficiaires	30 342	30 342		
Taxe sur la valeur ajoutée	122 468	122 468		
Autres impôts taxes et assimilés	24 356	24 356		
Groupe et associés	27 975	27 975		
Autres dettes	1 248	1 248		
TOTAL	571 581	571 581		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres ordinaires	10.0000	8 000			8 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	1 979	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	367
Dettes fiscales et sociales	112 146
Total	112 513

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	42 786
Total	42 786

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	151 032
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	151 032
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	151 032
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	151 032
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	



ZI les Paluds, Centre de vie Agora, Bat B - 13400 Aubagne

Audacieuses et efficaces, notre passion, votre satisfaction

siret : 920 979 663 - APE : 7820Z - Cautionnement SOCAMETT

2 R&H

Société par actions simplifiée

Au capital de 80 000 €,

Siège social : ZI les Paluds Centre de vie Agora Bt B 13400 Aubagne

RCS Marseille 920979663 Siret 92097966300019 APE 7820Z

Procès-Verbal en date du jeudi 30 juin 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Aubagne le, Lundi trente juin deux mille vingt-cinq à dix heures.

Les associés de la société 2 R&H, société par actions simplifiée au capital de 80 000€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au ZI les Paluds Centre de vie Agora Bt B 13400 Aubagne siège social de la société, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 10 juin 2025 par la présidente Caroline RUIZ CARRION.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les représentants associés.

L'assemblée est présidée par Madame RUIZ CARRION Caroline présidente de la société 2 R&H.

Madame ROUZIER Marie est désignée comme secrétaire de séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les Associés présents :

Associée 1 Caroline RUIZ CARRION « Présidente », née le 30/10/1980, à Marseille, de nationalité Française, demeurant au 141 chemin de la Plaine 13360 Roquevaire.

Associée 2 Marie ROUZIER « Directrice Générale », née le 11/07/1980, à Cannes, de nationalité Française, demeurant au 51 Chemin de Cantissier 83640 St Zacharie.

Associé 3 Grégory LACQUEMANT « Actionnaire », né le 27/08/1976, à Pontoise, de nationalité Française, demeurant au 51 Chemin de Cantissier 83640 St Zacharie.

Associé 4 Anthony VERDAVAIN « Actionnaire », né le 23/10/1982, à Aubagne, de nationalité Française, demeurant au 141 chemin de la Plaine 13360 Roquevaire.

Madame Caroline RUIZ CARRION préside l'assemblée. Elle constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 30 % Marie ROUZIER, 20 % Grégory LACQUEMANT, 20 % Anthony VERDAVAINE et 30 % Caroline RUIZ CARRION des actions composant le capital social, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la présidente de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L227-10 du code du commerce ;
- l'approbation des conventions visées à l'article L227-10 du code du commerce ;
- l'approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts
- l'approbation de la rémunération de la Présidence au 31 décembre 2024 ;
- l'approbation de la rémunération de la Direction Générale au 31 décembre 2024 ;
- l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2024 ;
- l'affectation des résultats au 31 décembre 2024 ;
- le traitement des questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, la présidente propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions :

1ÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui se soldent par un bénéfice de 147 001,82 € et donne quitus à la présidente de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice, qui se monte à 147 001,82 euros, est affecté de la manière suivante :

- 147 001,82 € au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AV arc RR 2
GL

L'assemblée générale prend note qu'il n'a pas été mis de dividendes en distribution au cours des 3 exercices précédents.

3ÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'assemblée générale prend note l'absence de convention prévue à cet article.

4ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, au cours de l'exercice écoulé.

5ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la rémunération de la Présidence, conformément à l'article 15 des statuts, qui s'élève à 31 000 € bruts en 2024, incluant une provision pour prime à payer de 10 000 €.

6ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la rémunération de la Direction Générale, conformément à l'article 16 des statuts, qui s'élève à 27 800 € bruts en 2024, incluant une provision pour prime à payer de 10 000 €.

7ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article L227-10 du code de commerce et des statuts, par Marie ROUZIER, Anthony VERDAVINE, Grégory LACQUEMANT, Caroline RUIZ CARRION pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la présidente et les associés.

Fait en 4 exemplaires originaux,

À Aubagne

Le jeudi 30 juin 2025

Marie ROUZIER Directrice Générale et secrétaire de séance :

Anthony VERDAVAINÉ Associé :

Grégory LACQUEMANT Associé :

Caroline RUIZ CARRION Présidente :